



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

ADOPTION DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2026-2027-2028 ET DES BUDGETS 2026 DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL ET DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite Ville :

QU'au cours d'une séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel à être tenue le 26 janvier 2026, à 18 h 30, seront présentés pour adoption le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028 et le budget 2026 de l'Agglomération.

QU'au cours de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson à être tenue le 26 janvier 2026, à 19 h, seront présentés pour adoption le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2027-2028 et le budget 2026 de la Ville.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020 pour la Ville, en vertu du règlement # 145-2020, et depuis le 28 octobre 2020 pour l'Agglomération, en vertu du règlement # AG-049-2020, les avis publics sont diffusés et accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 16 janvier 2026.

Anne-Julie Bergeron
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Anne-Julie Bergeron, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal le 16 janvier 2026, tel que prévu aux règlements # 145-2020 (Ville) adopté le 16 mars 2020 et # AG-049-2020 (Agglomération) adopté le 19 octobre 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville également le 16 janvier 2026.

Anne-Julie Bergeron, greffière

Ce : _____